Votre interlocuteur AXA
AVANSSUR
48 Rue CARNOT
92150 SURESNES

MONSIEUR MATHIS STECIW 25 RUE SAINT GERMER 60460 PRECY SUR OISE

Vos références

Matricule AXA: 00666041

Dernier employeur Année 2024 : AVANSSUR

SURESNES 31 mars 2025

Votre déclaration des revenus au titre de l'année 2024

Monsieur.

Vous trouverez ci-dessous les sommes à déclarer à l'Administration fiscale pour l'exercice 2024.

Rémunération Net imposable :

5 487.95 €

(Hors Intéressement et Participation payés en 2024)

Frais:

Les frais indiqués ci-dessus sont communiqués à titre d'information

Plafond de déduction au titre de l'épargne retraite :

0€

0€

Ensemble des cotisations versées aux régimes obligatoires de retraite supplémentaire (Fonds de Pension Professionnel et Fonds de Pension AXA) et de l'abondement de l'employeur à un PERECO.

Plafond de déduction que vous pouvez reporter sur votre déclaration de revenus comme suit :

- Case QS, si vous êtes le déclarant
- Case QT, si vous êtes le conjoint du déclarant
- Case QU, si vous êtes un enfant à charge du déclarant.

Pour rappel

Les éléments à déclarer ci-dessus se rapportent à l'ensemble de vos employeurs du Groupe AXA pour l'exercice 2024. Ces montants peuvent dans certains cas être différents du cumul net imposable figurant sur votre bulletin de paie de décembre. Votre déclaration fiscale doit faire apparaître l'ensemble de vos employeurs de 2024.

Bon à savoir :

Les sommes perçues, à votre demande et versées par AXA Epargne Entreprise dans le cadre de la Participation et/ou de l'Intéressement, sont soumises à l'impôt sur le revenu, mais n'ont pas fait l'objet d'un prélèvement à la source en 2024.

L'application du prélèvement à la source nécessite la connaissance de votre taux personnalisé. La DGFIP n'a pas été en mesure de le communiquer à AXA Epargne Entreprise.

La participation et/ou l'intéressement payés en 2024 ne sont pas compris dans votre Rémunération Net imposable.

Le montant payé au titre de la participation et/ou de l'intéressement a été déclaré par AXA Epargne Entreprise à l'administration fiscale. Vous recevrez courant mars, de la part d'AXA Epargne Entreprise, un relevé de déclaration fiscale mentionnant le montant perçu et la case concernée dans votre déclaration d'impôt. Ce montant sera prérempli sur votre déclaration d'impôt 2025 au titre des revenus 2024. Il vous appartient de vérifier l'exactitude du montant déclaré.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires et vous prions d'agréer Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.